

DELIBERATION N°2019-94/CCOG

Portant sur un partenariat de co-organisation de la 15^{ème} édition des Jeux kali'na 2019 entre la CCOG et la Commune de Awala-Yalimapo

L'An Deux Mille dix-neuf le vendredi 27 septembre, à seize heures, le conseil communautaire de la CCOG s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Laurent du Maroni, après convocation légale, sous la présidence de Madame CHARLES Sophie, Présidente.

**Conseillers en exercice
= 31**

Présents..... 20
Absents 11
Procurations..... 02
Votants 22

La convocation des membres du Conseil communautaire a été faite le 11 septembre 2019.

Publiée le : 14 OCT. 2019

PRÉSENTS :

Mme CHARLES Sophie, Présidente - **M. FEREIRA** Jean-Paul, 1^{er} Vice-Président - **M. BRIEU** Bernard, 2^{ème} Vice-Président - **M. DOLIANKI** Paul, 3^{ème} Vice-Président - **M. MARTIN** Paul, 4^{ème} Vice-**M. GONTRAND** Jean, 9^{ème} Vice-Président - **Mme CHARLES** Marie-Hélène, 7^{ème} Vice-Présidente - **Mme BOURGUIGNON** Arlène, 8^{ème} Vice-Présidente - **Mme ABIENSO** Marie-Thérèse, Conseillère - **Mme AGESILAS** Sylviana, Conseillère - **Mme AFOEDINI** Linda, Conseillère - **Mme AYENYEN** Marie-Antoinette - **Mme BARDURY** Agnès, Conseillère - **M. BENTH** Albéric, Conseiller - **M. CHAUMET** Chris, Conseiller - **M. EDWIN** Moïse, Conseiller - **Mme LO-A-TJON** Josette, Conseillère - **M. NESMON** Jean-Albert, Conseiller - **M. PESNA** Bendy, Conseiller **Mme VELAYOUDON** Yvonne, Conseillère.

ABSENTS EXCUSES :

- **M. DEIE** Jules, 5^{ème} Vice-Président – **Mme FJEKE** Bénédicte, Conseillère.

ABSENTS NON EXCUSES :

Mme AMAÏDOU Suzanne, Conseillère - **M. JACOBIE** Micky, Conseiller - **M. PATIENT** Georges, Conseiller - **M. SELLIER** Bernard, Conseiller - **M. VERDA** Joseph, Conseiller - **M. VERDAN** Michel, Conseiller -- **M. YA Tchoua**, Conseiller.

PROCURATIONS :

- de **M. DEIE** Jules, 5^{ème} Vice-Président à **Mme CHARLES** Sophie
- de **Mme FJEKE** Bénédicte à **Mme VELAYOUDON** Yvonne

Le quorum étant atteint, Madame la Présidente ouvre la séance. Il est ensuite procédé et conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire, parmi les membres du conseil, **Monsieur GONTRAND JEAN, 9^{ème} Vice-Président**, est désigné pour remplir ces fonctions, qu'il accepte.

Délibération n°2019-94/CCOG-SCOM
Portant sur un partenariat de co-organisation de la 15^{ème} édition des Jeux kali'na 2019 entre la CCOG et la Commune de Awala-Yalimapo

Madame la Présidente expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L-5214-1 et suivant ;
 Vu la loi n°92-125 du 06 février 1992 modifiée, relative à l'Administration Territoriale de la République ;
 Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 modifiée relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;
 Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et responsabilités locales ;
 Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais en vigueur ;
 Vu l'avis favorable de la commission du 10 septembre 2019

Les Jeux kali'na est une des manifestations phares du Pays d'Art et d'Histoire des Estuaires Mana-Mana, porté par la commune de Awala-Yalimapo. Elle fait l'objet d'une programmation pluriannuelle avec différents partenaires sur la période 2016-2019

Depuis plusieurs années, la manifestation porte une dimension régionale et internationale. Une véritable vitrine de l'Ouest Guyanais.

Au-delà de la valorisation patrimoniale des pratiques sportives ou culturelles, la manifestation contribue au développement touristique et économique de la région de l'Ouest guyanais. Aujourd'hui, elle contribue à la structuration des activités et des services de proximité sur la commune. Elle participe également à la cohésion sociale et au vivre ensemble des communautés de l'Ouest et de la Guyane.

Dans le cadre de ses 30 ans, la commune de Awala-Yalimapo souhaite donner un caractère particulier à la manifestation pour assurer la continuité de son rayonnement et renforcer l'action culturelle, patrimoniale, touristique et économique des Pays et Villes d'Art. La décision du 19 juin 2019 d'implanter le siège social de l'Office du Tourisme Intercommunal à Awala-Yalimapo vient conforter ce caractère innovant.

Dans le cadre de la promotion du territoire, la commune de Awala-Yalimapo sollicite un partenariat avec la CCOG, au titre des actions s'inscrivant dans le cadre du développement touristique, sportif et culturel, des manifestations culturelles présentant un fort caractère « Ouest Guyanais », et d'intérêt communautaire.

Le plan de financement est le suivant :

LEADER	20 000€
DACG	27 000€
CTG	21 000€
CCOG	51 000€
AUTRES ORGANISMES	20 000€
COMMUNE	11 000€
TOTAL	150 000€

En 2017 et 2018, la CCOG a apporté une aide financière à hauteur de 23 000€.

Il est proposé :

- Une participation sur le volet « gestion des déchets » lors des manifestations (compétence obligatoire de l'EPCI) et un accompagnement au titre de l'animation culturelle (compétence facultative).
- Une participation au titre de l'animation économique et promotion du tourisme (compétence obligatoire de l'EPCI)
- Il est proposé une contribution financière exceptionnelle de **51 000€**

La commission mixte communication-finances du 10 septembre 2019 a émis un avis favorable.

De ce qui précède, je vous demande de bien vouloir délibérer

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OUI les explications de la Présidente ;

- **Approuve** le principe d'un partenariat de co-organisation dans le cadre de la 15^{ème} édition des Jeux Kali'na 2019
- **Approuve** la signature d'une convention de partenariat entre la CCOG et la commune de Awala-Yalimapo.
- **Approuve** le montant de l'aide fixé à 51 000 €
- **Autorise** la Présidente ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.

VOTE =>

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Mana, le 27 septembre 2019

Pour extrait conforme

